

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1592)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 161

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 60 TERDECIES

À l'alinéa 2, après le mot :

« transmis »,

insérer les mots :

« par le Gouvernement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.